

«PREVENIR LES RISQUES PROFESSIONNELS A DOMICILE»

1. PRÉSENTATION

- Cette formation permet d'acquérir les connaissances de base en santé et sécurité au travail dans les établissements médico-sociaux et sanitaires et sociaux.

2. OBJECTIFS

- Définir les risques liés à l'activité du travail à domicile
- Déterminer les facteurs de risque spécifiques
- Le prendre soin : être vigilant et attentif face à sa propre hygiène de vie

3. CONTENU

- Les risques professionnels et les différentes manifestations
- Les facteurs de risques physiques pour l'intervenant
- Les facteurs de risques chimiques pour l'intervenant ou pour l'utilisateur
- Les facteurs de risques routiers lors des déplacements professionnels,
- Les facteurs de risques psychosociaux, organisationnels et relationnels
- Les facteurs de risques liés à la tâche elle-même
- Quelles conséquences pour l'intervenant et la personne aidée ?
- Comment apprendre à gérer les situations difficiles ?
- Savoir prendre soin de soi pour prendre soin des autres, hygiène de vie,
- Apprendre à regarder le domicile différemment et travailler en équipe pluridisciplinaire

- Prévenir la fatigabilité, savoir agir en prévention pour sa santé,
- Être en capacité d'évaluer les facteurs de risques individuels
- Respecter une hygiène de vie plus saine et surtout prendre soin de son propre corps pour savoir prendre soin de l'autre.

4. DEMARCHE PEDAGOGIQUE

- Transfert de connaissance
- Analyse de l'existant
- Débat
- Cas concrets



AB Conseil

AB CONSEIL

18 avenue de la République
62420 Billy-Montigny
Tél : 06 75 82 43 41

Mail : abconseil62@gmail.com
www.ab-conseil.com

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 32 62.02783.62 auprès du Préfet de région Nord-pas-de-Calais-Picardie

5. PUBLIC ET PRE-REQUIS

- Toute personne travaillant avec les personnes atteintes de maladies neurologiques.
- Pas de pré-requis
- 15 personnes maximum.

6. DUREE ET COÛT

- 2 jours soit 14 heures, 590,00 euro/stagiaire
- PROCHAINE SESSION : nous contacter

En conformité avec la loi n°2009-1437 du 24/11/2009 art.51 L6353-1 modifié du code du travail, une attestation de formation précisant notamment les objectifs, la nature, les résultats de l'évaluation des acquis et la durée de la session sera remise au bénéficiaire à l'issue de la prestation



AB Conseil

AB CONSEIL

18 avenue de la République
62420 Billy-Montigny
Tél : 06 75 82 43 41

Mail : abconseil62@gmail.com
www.ab-conseil.com

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 32 62.02783.62 auprès du Préfet de région Nord-pas-de-Calais-Picardie